



République et canton de Genève

AVIS



En conformité de l'article 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**le Conseil municipal de la commune de Gy
est convoqué pour une séance ordinaire**

**le jeudi 18 avril 2024 à 19h.15
à la mairie**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal du 21 mars 2024
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Communications du Bureau
6. Présentation des comptes 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires 2023
6. Comptes rendus des commissions
7. Dates des prochaines séances
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers